



L'essentiel & plus encore

MSA de Maine-et-Loire - avril 2023

Je me connecte



Actualités réglementaires

Ouverture du service pour votre déclaration fiscale et sociale unifiée

En 2023, vous n'avez qu'une seule déclaration à réaliser pour déclarer vos revenus à l'administration fiscale et à la MSA. Cette déclaration fiscale et sociale unique remplace la déclaration des revenus professionnels (DRP).

Le service de déclaration sur impots.gouv.fr a ouvert le 13 avril 2023. Sur votre déclaration en ligne, la rubrique « Déclaration de revenus des indépendants agricoles » est dorénavant pré-cochée afin de vous proposer les rubriques nécessaires pour le calcul de vos cotisations et contributions sociales.

Une fois votre déclaration de revenus validée, les éléments seront transmis automatiquement à votre MSA. Vous n'aurez pas d'autre démarche à effectuer.

En savoir plus >

Fin de la déclaration trimestrielle des salaires (DTS)

A compter de la paie de janvier 2024, la déclaration de vos salariés via la DTS ne sera plus possible. Vous devrez avoir recours à la déclaration sociale nominative (DSN) avec un logiciel dédié (vous-même ou votre tiers déclarant) ou à l'utilisation de l'outil TESA+ (sauf pour certaines catégories de salariés qui ne peuvent pas être déclarées via le TESA+).

En savoir plus >

Temps partiel thérapeutique (TPT) en norme DSN

Depuis le mois de septembre 2022, de nouvelles modalités de déclarations s'appliquent pour les arrêts de travail en temps partiel thérapeutique. Et depuis mars 2023, vous pouvez les déclarer en DSN.

Voir les consignes de déclaration >

Recouvrement du solde de la taxe d'apprentissage et contribution supplémentaire à l'apprentissage pour 2023

Pour rappel, deux contributions annuelles sont à déclarer à votre MSA dès 2023 au titre des masses salariales 2022 :

- Hors Alsace Moselle, si vous êtes assujetti à la taxe d'apprentissage, son solde sera à déclarer via la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 et 15 mai 2023).

En savoir plus : [SOLTéA](#) et [Modalités déclaratives du solde de la taxe d'apprentissage \(TA\)](#).

- Si vous avez au moins 250 salariés et que vous êtes redevable de la taxe d'apprentissage, la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) était à déclarer via la DSN de mars 2023.

En savoir plus : [Modalités déclaratives de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage \(CSA\)](#).

[Connaître les modalités déclaratives >](#)

Visite de reprise et de pré-reprise : ce qui change

Un décret du 27 février 2023 relatif au suivi médical professionnel fait évoluer les visites de reprise et de pré-reprise.

Pour les arrêts de travail commençant à compter du 1^{er} mars 2023, la visite de reprise est organisée après une absence d'au moins 60 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnels (au lieu d'au moins 30 jours).

Pour la visite de pré-reprise, le médecin du travail peut désormais en être à l'initiative.

MSA en ligne



Nouvelle date pour la dernière version du protocole d'échange Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

Initialement prévue pour le 5 avril 2023, la dernière version du protocole d'échanges DPAE devra impérativement être utilisée pour les dépôts réalisés à compter du 7 juin 2023.

De nouvelles données intègrent ce protocole par rapport à la version précédente (4T2015 V3) :

- Ajout de la dispense à la complémentaire santé
- Ajout des données Service Santé au Travail
- Ajout des données dans le cadre de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)

[Consulter la dernière version >](#)

Du nouveau pour la consultation des effectifs

Depuis le 1^{er} mars 2023, de nouvelles informations concernant les effectifs calculés sur la base de vos déclarations enrichissent le tableau de bord DSN disponible sur votre espace privé MSA ou dans votre espace personnel Net-Entreprises. Vous pouvez désormais consulter votre effectif moyen annuel (EMA) qui conditionne de nombreuses obligations règlementaires (Fonds national d'action logement, contribution à la formation professionnelle etc).

D'autres types d'effectifs calculés par la MSA enrichissent également le tableau de bord DSN : les 3 effectifs spécifiques à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et les 2 effectifs spécifiques à la contribution supplémentaire à l'apprentissage.

[En savoir plus >](#)

Le Tesa+ de A à Z !

Vous démarrez avec le Tesa+ ? Retrouvez nos conseils, nos tutos vidéo, notre FAQ, le manuel utilisateur... pour vous guider pas à pas dans l'utilisation du service. Consultez également le mode d'emploi complet du service sur le site tesa.msa.fr.

[Accéder au site >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



Les exosquelettes en question

Connaissez-vous les exosquelettes ? Ils permettent de réduire la pénibilité du travail et les troubles musculosquelettiques (TMS). S'ils représentent une solution adaptée à certaines situations, l'investissement doit être mûrement réfléchi. Regardez notre vidéo didactique qui fait le point sur cette innovation.

[Voir la vidéo >](#)

Sécurisez vos interventions en hauteur !

La MSA organise tous les ans une journée technique sur les chutes de hauteur. Cette année, à l'initiative de la Fédération Viticole de l'Anjou, les services Santé Sécurité au Travail des MSA du Poitou et du Maine-et-Loire ont organisé une après-midi "Sécurisez vos interventions en hauteur" au château de Brossay à Cléré-sur-Layon.

Des salariés viticoles et vigneron ont pu s'informer autour de 4 ateliers, co-animés par Echelle Européenne, partenaire privilégié de la Fédération Viticole, et Bruno Barbet de GIE Formation, afin de prévenir ce risque sur leurs exploitations.

[En savoir plus >](#)



Protéger sa peau, c'est essentiel !

Votre peau doit faire face à de multiples agressions et a besoin d'être protégée, surtout si vous travaillez en extérieur, au contact d'animaux ou si vous utilisez des produits dangereux. Il suffit pourtant de quelques gestes sûrs ou de changer vos habitudes pour limiter les conséquences.

[Nos conseils pour protéger votre peau >](#)

Sensibilisation aux dangers de l'amiante

La sensibilisation sur le sujet de l'amiante dans l'agriculture se poursuit dans le cadre du groupe de travail créé au sein d'Elinnove, coanimé par la MSA et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Une formation "test amiante SS4" destinée aux éleveurs ligériens et bretons, financée par la MSA de Maine-et-Loire, a été organisée dans les locaux de Nantes Coordination Sécurité. L'objectif était de les sensibiliser sur les dangers de l'amiante et d'acquiescer les bons gestes pour réaliser de petites interventions sur leurs bâtiments.



Travailleurs saisonniers : les règles à connaître

Il est fréquent de recourir à l'emploi de travailleurs saisonniers. Vous devez toutefois respecter vos obligations habituelles : effectuer une déclaration préalable à l'embauche (DPAE), établir un contrat de travail, vérifier que le salarié est en situation régulière s'il est étranger...

[En savoir plus >](#)

Cette année encore, soyez acteur des journées nationales de l'agriculture !

Les 16, 17 et 18 juin auront lieu les journées nationales de l'agriculture (JNAgri) : animations, visites guidées, dégustations de produits, tables rondes pour découvrir les enjeux de l'agriculture. Si vous souhaitez participer au programme de cette troisième édition, il vous suffit d'inscrire l'animation que vous organisez dans l'agenda de la manifestation, directement en ligne.

[Ajouter votre évènement >](#)

Continuer l'exploitation ou se reconverter

Vous traversez une période de doute concernant votre profession ?

La MSA et la chambre d'Agriculture, avec le concours d'intervenants spécialisés, proposent aux exploitant·e·s et conjoint·e·s d'exploitant·e·s qui s'interrogent sur leur avenir professionnel, ou qui ont déjà engagé un changement, une session d'aide à la prise de décision.

Cette session, d'une durée de trois jours, permet de s'informer, d'échanger et de faire le point.

Prochaines dates : 13, 14 et 15 juin 2023 au centre ETHIC Etapes à ANGERS.

Gratuit, sur inscription. [Bulletin à compléter](#) et à retourner à l'adresse indiquée.

[En savoir plus >](#)

Restez
informé

L'info de nos
Partenaires

Agenda
Local

Les liens utiles

- [> Entreprendre, le site du Service Public](#)
- [> Ministère de l'économie et des finances](#)
- [> Ministère de l'Agriculture et](#)

Les agriculteurs ont du cœur

Cette association met en place des actions pour créer du lien entre le monde agricole et la société.

Echéances

- [> Sur la DSN d'avril \(exigible le 5 ou le 15 mai\)](#) pour les entreprises de plus de 20 salariés : déclaration "obligation d'emploi des travailleurs

de l'Alimentation

> Chambres d'agriculture

> Le bulletin officiel de la

Sécurité sociale

> Ministère du travail

**> Portail des DREETS (ex
DIRECCTE)**

> Voir le site

handicapés" OETH et paiement
de la contribution

**> Sur la DSN d'avril (exigible 5
et 15 mai 2023) : solde de la
taxe d'apprentissage (TA) et
contribution supplémentaire à
l'apprentissage (CSA)**

**> 24 juin 2023 Fermes en Fête à
l'Atoll (Beaucouzé) : *Marché
fermier, Mini-ferme, Découverte
des filières agricoles, Animations
pour enfants***

Nous contacter >



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information.
Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Se désinscrire

© MSA 2023